



Conditions générales des prestations de Jouons ! ASBL

1. Présentation et Définitions

- 1.1. Jouons ! asbl est association sans but lucratif créée le 20/02/2016. Son but est de promouvoir les jeux de société comme moyen d'animation et de vie en société, par la mise en avant de valeurs - solidarité, dépassement de soi, respect, fair-play - dans un cadre soutenant et bienveillant, ancré dans les principes de l'Éducation Permanente
- 1.2. Ci-après, Jouons ! ASBL est dénommée « Association » ou « Nous ».
- 1.3. Ci-après, toute personne physique ou morale introduisant une demande de devis auprès de l'Association est dénommée le « Commanditaire ». Il est en de même pour toute personne physique ou morale signataire d'un devis et/ou d'une facture.
- 1.4. Ci-après, toutes activités proposées par l'Association, quelle que soit sa forme ou sa nature est dénommée « Service ».
- 1.5. Ci-après, tout animateur volontaire, engagé dans le cadre de nos Services, est dénommé « Animateur »

2. Champ d'application

- 2.1. Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 30 juin 2017.
- 2.2. Elles s'appliquent à toutes les activités organisées par Jouons ! ASBL, sauf convention contraire.
- 2.3. Ces conditions générales sont considérées comme connues et acceptées par le Commanditaire dès l'acceptation d'un devis ou d'une facture proposée par l'Association
- 2.4. L'Association se réserve le droit de modifier ses conditions générales sans en avertir personnellement les Commanditaires et sans qu'ils puissent réclamer une indemnité

quelconque. Toutefois, les conditions générales qui sont en vigueur au moment de l'inscription restent d'application sur les Services en cours.

- 2.5. Le texte de ces conditions générales est annexé à chaque demande de devis et sur chaque facture. Il est également disponible sur le site web de l'Association à l'adresse suivante <http://jouons.be/plus-dinfos/>. Il peut aussi être fourni sur simple demande écrite info@jouons.be.

3. Donnée de l'Association

- 3.1. Siège Social de l'Association :
Jouons ! ASBL
Avenue du Roi Albert 2A
1340 Ottignies - Louvain-la-Neuve
Belgique
- 3.2. Numéro d'entreprise : BE 0649.494.182
- 3.3. Numéro de compte : [En cours]

4. Demande de devis

- 4.1. Toute demande de devis peut être introduite par mail à info@jouons.be
- 4.2. Tout devis accepté devra être signé et daté et entraîne automatiquement l'acceptation de celui-ci ainsi que de présentes conditions générales.
- 4.3. Toute demande de devis doit être introduite au moins 30 jours avant le début de la date du Service.
- 4.4. Les tarifs indiqués dans le devis sont donnés indicatifs et peuvent faire l'objet d'une révision après négociation entre le Commanditaire et l'Association.

5. Service et Responsabilité

- 5.1. Nos Services sont construits en collaboration avec le Commanditaire.
- 5.2. La description générale du Service (Titre, date, lieu, prix, description) est indiquée sur le devis et/ou sur la facture.
- 5.3. L'Association, ses membres ou ses Animateurs ne pourraient être tenus responsables du mauvais déroulement du Service au-delà des obligations indiquées sur le devis et/ou sur la facture.

6. Tarifs et facturation

- 6.1. L'Association étant constituée sous la forme juridique d'ASBL, les tarifs proposés par l'Association n'ont pas pour objectif d'enrichir celle-ci ou leurs membres. Ils permettent de couvrir les différents frais inhérents au bon fonctionnement de l'Association ainsi que les éventuels frais liés au défraiement des Animateurs.
- 6.2. Le tarif est calculé sur base de 4 critères principaux :
 - Le nombre d'animateurs et
 - La durée du Service
 - Le défraiement du transport
 - Le nombre de participantsIl n'y a pas de tarifs fixes. Ceux-ci étant toujours négociés avec le Commanditaire en fonction de la demande de ce dernier.
- 6.3. Le tarif indiqué dans le devis ne peut être supérieur à celui indiqué sur la facture.
- 5.6 Les factures sont payables dans les 30 jours qui suivent la date d'émission de la facture, sauf indication contraire écrite.
- 5.7 À défaut de paiement du montant dû à la date d'échéance, le Commanditaire recevra des rappels qui lui seront facturés.
- 5.8 Le défaut du paiement du montant dû à la date d'échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure le paiement à titre de clause pénale, d'une indemnité de 15% des sommes dues.

7. Annulation du fait du Commanditaire

- 6.1 En cas d'annulation par le Commanditaire dans les 5 jours précédant le Service, L'Association se réserve le droit d'exiger le paiement de la totalité de la facture.
- 6.2 Toute annulation par le Commanditaire effectuée dans un délai de plus de 5 jours avant le début du Service ne pourra faire l'objet d'un paiement.

8. Annulation du fait de l'Association

- 6.3 L'Association se réserve à tout moment le droit d'annuler le Service.
- 6.4 L'annulation du Service sera, dans la mesure du possible et sauf cas de force majeure, communiquée dans un délai de 10 jours précédant la date présumée du Service.
- 6.5 L'annulation du Service par l'Association ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une quelconque indemnité de sa part envers le Commanditaire.

9. Photos

Les photos prises dans le cadre de nos Services peuvent être utilisées pour illustrer nos publications ainsi que notre site internet, avec une attention particulière à une sélection qui soit toujours respectueuse des participants. Les photos et illustrations de nos brochures sont sélectionnées en toute bonne foi et ne constituent pas un descriptif contractuel. Dans le cas où vous ne désirez pas que ces photos soient utilisées, veuillez prendre contact avec l'Association.

10. Clause de non-validité

La non-validité ou l'illégalité d'une des clauses prévues dans les conditions générales n'entraînent aucunement une invalidité ou une nullité des autres conditions générales - clauses restant intégralement valables.

11. Litige

Tous les litiges, à quelque titre que ce soit, sont de la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement de Wavre.

